

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI
LE 22 JUIN 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le vingt-deuxième jour de juin deux mille vingt, à dix-sept heures quarante-cinq (17h45), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance extraordinaire du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne, en visioconférence Zoom et par conférence téléphonique.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien.

En visioconférence Zoom : Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

En conférence téléphonique : Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Substitut en personne : M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020.

Absences motivées : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

17 h 45 **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de l'avis spécial/Adoption de l'ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 12e jour du mois de juin 2020 et acheminé par courrier recommandé le 12 juin 2020 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

PV2020-06-22

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 12 juin 2020 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

17 h 45 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

1.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1.1 Avis de motion du règlement 563 modifiant le règlement 221 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'élimination des déchets et adoption du projet de règlement.

1.2 Avis de motion du règlement 564 modifiant le règlement 222 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'enlèvement des déchets et adoption du projet de règlement.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Règlement 550 : Adoption.

2.1.2 Règlement 551 : Adoption.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Adoption du projet de modifications du SCRI de 2e génération.

3.2 Consultation publique : Nomination des membres de la commission et adoption.

4.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1 Dossiers régionaux : Suivi.

4.2 Appui au projet de loi 61 visant la relance économique d'après pandémie.

4.3 Fonds régions et ruralité (FRR) : Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025 - Autorisation aux signatures.

5.0 VARIA

5.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE;

15939-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juin 2020.

ADOPTÉE

1.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1.1 Règlement 563

1.1.1 Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller régional M. Pierre Chamberland à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance ou à toute séance subséquente, le règlement 563 modifiant le règlement 221 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'élimination des déchets, le tout en vue de réduire le taux d'intérêt à 2%. Constat est fait que le projet de règlement 563 est déposé sous la cote « document 1.1 » des présentes.

1.1.2 Projet de règlement - Adoption

15940-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland, les représentants des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision considérant que le conseil de leur municipalité respective s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement au service municipal d'élimination des matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le projet de règlement 563 modifiant le règlement 221 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'élimination des déchets, le tout déposé sous la cote « document 1.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.2 Règlement 564

1.2.1 Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance ou à toute séance subséquente, le règlement 564 modifiant le règlement 222 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'enlèvement des déchets, le tout en vue de réduire le taux d'intérêt à 2%. Constat est fait que le projet de règlement 564 est déposé sous la cote « document 1.2» des présentes.

1.2.2 Projet de règlement - Adoption

15941-20 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, les représentants des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision considérant que le conseil de leur municipalité respective s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement au service municipal d'enlèvement des matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le projet de règlement 564 modifiant le règlement 222 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'enlèvement des déchets, le tout déposé sous la cote « document 1.2» des présentes.

ADOPTÉE

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

PV2020-06-22

2.1.1 Règlement 550 - Adoption

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion le 10 juin 2020 relativement à l'adoption du règlement 550 en vue de modifier le règlement 53 constituant le comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement simultanément au dépôt de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE;

15942-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le règlement 550 modifiant le règlement 53 constituant le comité administratif, le tout déposé sous la cote « document » des présentes, lequel est reproduit ci-bas :

RÈGLEMENT 550

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 53 CONSTITUANT UN COMITÉ ADMINISTRATIF

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé : «Règlement modifiant le règlement 53 constituant un comité administratif».

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 1

L'article 1 du règlement 53 est modifié par le remplacement de 10 000\$ par 20 000\$ aux alinéas f) et h) dudit article;

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2.1.2 Règlement 551 - Adoption

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion le 10 juin 2020 relativement à l'adoption du règlement 551 en vue de modifier le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement simultanément au dépôt de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE;

15943-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le règlement 551 modifiant le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, le tout déposé sous la cote « document » des présentes, lequel est reproduit ci-bas :

RÈGLEMENT 551

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 265 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-RICHELIEU

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé : «Règlement modifiant le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu».

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 : POUVOIRS PARTICULIERS

L'article 7 du règlement 265 est modifié par le remplacement de 5 000\$ par 10 000\$ aux points 1, 2 et 8 dudit article.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Adoption du projet de modifications du SCRI de 2e génération

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu préconise certaines mesures d'allègement pour les municipalités tout en répondant aux orientations gouvernementales en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE;

15944-20 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le projet de modifications du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération;

QUE ledit projet soit soumis à la consultation publique par appel de commentaires jusqu'au 7 juillet 2020.

ADOPTÉE

3.2 Consultation publique et nomination des membres de la commission de consultation

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE;

15945-20 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu procède à un appel de commentaires dans le cadre de la consultation publique relative au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération jusqu'au 7 juillet 2020;

D'INVITER les personnes intéressées à transmettre leurs commentaires par courrier électronique via le site Web de la MRC <https://www.mrchr.qc.ca/nousjoindre.php>, à l'adresse info@mrchr.qc.ca, par la poste (380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J2X 1W9) ou par télécopie (450-346-8464);

QUE les membres du comité administratif de même que MM. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin constituent la Commission de consultation;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1 Dossiers régionaux - Suivi

Reporté.

4.2 Projet de loi 61 visant la relance économique d'après pandémie

Reporté.

4.3 FRR - Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025 - Autorisation aux signatures

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), de Services Québec, de Montérégie Économique, de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze (14) MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie (l'Entente);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales en matière de développement économique et de main-d'œuvre de la Montérégie par la réalisation d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que Montérégie Économique agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent collectivement à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant des ressources pour une valeur équivalente à 300 000\$ ainsi qu'une contribution monétaire de 300 000\$, totalisant un montant global de 600 000\$ pour la durée de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE;

15946-20

Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu accepte la proposition d'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025, le tout retrouvé au « document 4.3 » des présentes;

DE DÉSIGNER Montérégie Économique inc. comme organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

DE CONFIRMER la participation de la MRC du Haut-Richelieu à l'Entente en y affectant les montants suivants :

1 837,00\$	pour l'année 2020
3 675,00\$	pour l'année 2021
5 505,00\$	pour l'année 2022
5 498,00\$	pour l'année 2023
5 498,00\$	pour l'année 2024

DE CONFIRMER au MAMH que les fonds ne proviennent pas du FRR, volet 2;

DE CONFIRMER la participation en services et ressources de la MRC du Haut-Richelieu à l'Entente;

D'AUTORISER le préfet, M. Réal Ryan ou en son absence, le préfet suppléant à signer l'Entente pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu;

DE DÉSIGNER le directeur général, Mme Joane Saulnier, afin de siéger au sein du comité de gestion prévu à l'Entente.

ADOPTÉE

5.0 **VARIA**

Aucun autre sujet n'est discuté considérant l'absence de deux membres du conseil.

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15947-20 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 22 juin 2020.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier